

Colloque interdisciplinaire



**CONSTRUIRE
L'ÉQUITÉ
TERRITORIALE
DE LA TUNISIE**

Recueil des résumés

Cité des Sciences à Tunis, 17 et 18 novembre 2011

Suivi d'une visite de terrain à Sidi-Bouزيد le samedi 19



**école
nationale
supérieure du
paysage**
Versailles Marseille

CONSTRUIRE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE DE LA TUNISIE

paysage et aménagement du territoire, les dimensions cachées de la Révolution

Colloque interdisciplinaire

Cité des Sciences à Tunis, 17 et 18 novembre 2011

Suivi d'une visite de terrain à Sidi-Bouزيد le samedi 19

Colloque organisé par

Le Club Unesco-Alecso «Savoir et développement durable» (CUA-SDD, Tunis)

L'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP, Versailles)

en partenariat avec l'Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment (ISTEUB) et l'Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme (ENAU), et avec le soutien de la Fédération tunisienne des Clubs Unesco-Alecso (FTCUA), de l'Institut français de Tunisie (IFC - Ambassade de France) et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI, Canada).



SOMMAIRE

Afin d'en faciliter la consultation, les résumés ont été classés dans l'ordre de déroulement du colloque.

Un index alphabétique par noms d'auteurs, placé à la fin du recueil, permet de retrouver la page de chaque résumé.

Session 1		Session 3	
Jean-Marie MIOSSEC	3	André TORRE	16
Mounir AYOUB	4	Ali DJERBI	16
Belghith DEROUICHE*	5	Abderraouf DRIBEK	17
Rafaa MRAIHI et Anis ROMDHANI	6	Ahmed Karim DHAOUADI, Christine AUBRY et Sabine HOUOT	18
Riadh BECHIR, Mongi SGHAIER, Saïd M. DHIFALLAH et Nadia OUNALLI	7	Saïda HAMMAMI et Christine AUBRY	19
Chakib ZOUAGHI et Dorothée BOCCANFUSO	8	Saloua TOUMI	20
Mohammed Tlili HAMDY et Ibtissem OMRI	9	Session 4	
Yassine Sami TURKI	10	Saïd ALMI	21
		Nader MEDDEB	21
Session 2		Anouck BARCAT	23
Ridha BOUKRAA	10	Jilani CHATTI	24
Hamza AYARI	11	Besma LOUKIL	25
Dhouha BOURAOU	12	Posters	
Sami BEN HAJ		Maha BOUJLIDA	26
Awatef BEN LAARADH	13	Kmais ZOUHAIER	27
Charaf SAIDI et Youssef ALAMI	13	Hassen NSIRI	29
Alia GANA	15	Youssra REGAYA	30

* Communication annulée pour cause d'empêchement de dernière minute. Remplacée par celle de A. Gana et G. Van Hamme, initialement prévue en fin de session 4 (résumé page 25).

Tunisie :

l'enjeu territorial entre fracture régionale et équité géosociétale

Plan de la communication

I. Les trois temps de l'aménagement du territoire et l'évolution des contextes.

- Aménager, ménager, manager.
- De l'aménagement national du territoire à la gestion internationale des territoires.
- En Tunisie : trois schémas (Villes et développement, SNAT, SDATN), peu de ménagement, un déficit de gouvernance partagée.
- La société dans l'évolution des contextes, précolonial, colonial, national centralisé, national mondialiste.

II. Fractures et mutations.

- Des disparités territoriales creusées.
- Des comportements territoriaux différenciés.
- L'absence de régionalisation.
- Les doubles découplages géosociétaux et économiques intérieur/littoral et politico-financiers littoral/pouvoir central mondialisé et concessionnaire.

III. Les voies difficiles du développement territorial : cautérisation et promotion, cohérence et ouverture.

- Centralisation, déconcentration, décentralisation, régionalisation
- Les facteurs d'une dynamique économique : l'eau, les infrastructures, la formation de la main d'œuvre
- Rejet du zonage, promotion du projet ?
- L'importance de l'ingénierie de montage de projets et d'aide à la décision.
- Les éléments d'une dynamique géosociétale : vers une dynamique locale-régionale ?
- Transferts de compétences, transferts de moyens, esprit d'entreprise et modalité des solidarités.
- Les voies difficiles de l'attractivité des régions intérieures et du renforcement de la dynamique des régions littorales.
- Intérieur/Littoral/Extérieur.

IV Conclusion

Du discours politique à l'aménagement du territoire, étude du cas de la reconstruction d'après-guerre en Tunisie

Au lendemain de la révolution, la Tunisie s'est dotée d'un gouvernement de transition comprenant un ministère inédit : Le Ministère du Développement Régional et Local. Dans le contexte révolutionnaire, le symbole est fort : le développement régional est désormais l'objet d'un ministère à part entière et n'est plus associé au Ministère de l'intérieur, honni. Des annonces d'aides d'urgence pour le développement des régions de «l'arrière-pays» se succèdent. Construire l'équité territoriale devient un axe capital dans le discours politique de la Tunisie révolutionnaire, et rien ne paraît plus légitime pour les décideurs politiques puisque c'est précisément cet «arrière-pays» qui fut le détonateur et le foyer le plus dramatique de la révolution.

Les déséquilibres économiques et infrastructurels qui n'ont cessé de se creuser entre la bande côtière et «l'arrière-pays» ont généré des déséquilibres socio-spatiaux de plus en plus aigus. La question de l'aménagement du territoire s'impose désormais avec acuité : Comment penser un aménagement du territoire équilibré, équitable et responsable ? Quel modèle de développement ? Autant de questions auxquelles pouvoirs publics, chercheurs et professionnels de l'aménagement du territoire devront trouver des réponses qui tiennent compte des réalités sociales, culturelles et économiques.

Bien qu'intrinsèquement impatientes, les ambitions postrévolutionnaires pourraient se nourrir d'un retour sur des expériences passées. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre contribution : S'éloigner, regarder un épisode de l'histoire de notre pays où, comme aujourd'hui, l'actualité et le discours politique se conjuguent pour se poser la question de l'équité territoriale comme préalable à la justice sociale.

En 1942 la Tunisie est le théâtre d'affrontements majeurs entre les forces alliées et les forces de l'Axe qui ont laissé le pays exsangue. Les mouvements nationalistes pour la libération entrent dans leur phase la plus active jusqu'à l'indépendance. Face à la révolte populaire contre les inégalités entre les Européens des villes côtières et les «autochtones» de «l'arrière-pays», le mot d'ordre était «la reconstruction». De nouvelles équipes gouvernementales se mettent en place et des plans de développement sont décidés sur tout le territoire : résonances saisissantes ! Nous y étions déjà, il y a 70 ans. La réponse était alors la création du service d'architecture et d'urbanisme de Tunisie. Il aura la mission de dessiner et de diriger les travaux de plusieurs projets de logements, équipements publics et même des villes nouvelles. Ces projets n'auront jamais permis une quelconque équité territoriale. Au bout de 3 ans, la grogne des habitants atteint son comble et le service est dissout.

Loin de nous de vouloir faire un parallèle direct entre cet exemple historique et l'actualité. Si nous proposons de le regarder de plus près, c'est que les dynamiques qui sous-tendent la naissance des mouvements sociaux et politiques majeurs d'alors et d'aujourd'hui présentent des résonances qu'on ne peut nier. Et il y a des symboles qui ne peuvent que nous interpeller : les deux lieux majeurs de la révolution d'aujourd'hui : le centre ville de Sidi Bouzid et le siège du Ministère de l'intérieur à Tunis, remontent à cette période. L'histoire, ce bien que nous partageons tous, pourra peut-être nous aider, nous : observateurs, concepteurs, décideurs, tous tunisiens révolutionnaires, à construire notre dignité territoriale.

La Tunisie, un territoire à deux vitesses

Même s'il a fallu manifester au cœur de Tunis, devant le Ministère de l'intérieur, pour que le régime de Ben Ali « dégage », il ne faut pas oublier que c'est à Sidi Bou Zid que Mohamed Bouazizi a lancé l'étincelle de la révolution en s'immolant par le feu. La révolution tunisienne s'est faite certes contre la dictature mais sur fond d'injustice sociale et de déséquilibre territorial. Quelles sont les conditions dans lesquels s'est accentuée cette inégalité socio-spatiale ? En quoi se manifeste-t-elle ? Et quelles sont ses conséquences ? Ce texte est destiné à apporter une modeste contribution qui ne vise pas à apporter des réponses mais plutôt à poser quelques questions qui nous semblent utiles pour enrichir le débat sur l'aménagement du territoire en Tunisie.

En Tunisie, à partir des années 1950, l'Etat qui vient d'accéder à l'indépendance est l'unique acteur chargé de l'urbanisme. En effet, d'abord la SNIT était l'acteur principal de la production de la ville. Ensuite, des agences publiques sont venues renforcer le paysage institutionnel de la production urbaine tels que l'AFH, la SPROLS ou encore l'ARRU. Pour le Grand Tunis, le District de Tunis assumait la planification urbaine de la capitale du pays. M. Chabbi (1997) souligne le rôle important de ces opérateurs publics dans la physiologie de la ville de Tunis. Au milieu des années 1980, les accords signés entre la Tunisie et les intuitions financières mondiales entraînent la réforme du système économique. Il s'agit de passer d'une économie fortement étatique et contrôlée vers une économie complètement libérale et ouverte à l'investissement étranger. C'est dans ce contexte que parallèlement à une production urbaine publique, Tunis connaît depuis une vingtaine d'années un nouvel urbanisme qui crée une rupture à tous les niveaux. Plusieurs projets urbains se décident, s'étudient ou se réalisent tels que Bled El Ward, la Porte de la Méditerranée ou encore Tunis Sports City. Ce sont des mégaprojets qui contrastent avec les modestes opérations réalisées au coup par coup par les agences publiques. Il s'agit de projet de Waterfront localisés sur les côtes ou le long des berges de la lagune de Tunis. Le haut standing est le dénominateur commun des ces opération. Tertiaire supérieur et logement haut de gamme sont souvent couplés avec port de plaisance ou golf. L'intérêt des autorités publiques pour ces projets se manifeste dans la création de la Commission supérieure des grands projets. Rattachée directement à la présidence, elle joue le rôle d'interlocuteur unique avec les partenaires privés. Chez ces derniers, la présence des capitaux des pays du Golfe est assez saisissante. Les investisseurs et promoteurs émiratis sont particulièrement présents tels que Al Maabar, Sama Dubaï, El Boukhatir, etc. Avec l'ouverture du pays aux investissements privés et étrangers, les holdings des pays du Golfe s'emparent d'une partie de la production de la ville autrefois dominée par les établissements publics. Ce tournant s'accompagne de ce qu'on appelle le tropisme métropolitain. En effet, motivé par la rentabilisation du capital investi, les acteurs privés ne s'intéressent qu'aux grandes villes là où le développement urbain est garant d'un retour sur investissement. Les acteurs publics quant à eux, sont obligés de suivre le mouvement voir même de l'alimenter par l'octroi aux acteurs privées d'avantages fiscaux les encourageant à investir dans ces projets. Par conséquent, s'opère une polarisation du territoire tunisien :

Les grandes villes continuent à se développer au détriment des villes moyennes et petites. D'un côté on a des villes côtières avec Tunis au sommet de la hiérarchie bénéficiant d'une grande vitalité. D'un autre côté, les villes à l'intérieur du pays telles que Sidi Bouzid, Gafsa, Kasserine, etc. se paupérisent et se dégradent. Les mégaprojets financés par le pétrodollar semblent faire du territoire tunisien un territoire à deux vitesses.

Relation entre la migration interrégionale des individus et les infrastructures de transport :

Une application de l'approche de l'équité sociale

Le présent article a pour objectif d'étudier l'impact d'une répartition inéquitable des infrastructures de transport sur les flux migratoires des individus entre les régions tunisiennes. Au sens large, il évoque la relation entre l'équité territoriale en matière d'infrastructures et l'équité sociale des politiques de transports. Une telle relation est proposée dans un contexte de transport durable. La problématique centrale de l'article tourne autour des effets du déséquilibre territorial en infrastructures de transport sur l'accessibilité aux marchés d'emploi, la disponibilité des réseaux de transport, l'attractivité des régions en matière d'investissements et leurs développements économiques. Un tel déséquilibre touche aux droits sociaux des individus dans les régions dépourvues de telles infrastructures tels que le droit de mobilité, d'éducation, de travail et d'intégration entre les populations.

Pour ce faire, l'article propose une modélisation des flux migratoires interrégionaux en fonction de certaines variables déterminantes telles que les variables territoriales : infrastructures routières, maritimes et aériennes, nombre d'entreprises, taux de chômage régionaux, etc. Les estimations d'un modèle de gravité, essentiellement d'aspect géographique, ont montré que les investissements déséquilibrés en matière d'infrastructures de transport, essentiellement concentrées dans les zones côtières tunisiennes, au détriment des zones internes, sont à l'origine des échanges déséquilibrés des individus, orientés plutôt vers les territoires richement équipés en routes, ports et aéroports, plus accessibles et accueillant plus d'entreprises. En parallèle, les zones internes souffrent d'une migration importante des individus, des taux élevés de chômage et de pauvreté.

Notre contribution met en question les politiques de financement des infrastructures en Tunisie qui favorise des territoires dont les infrastructures de transport sont productives et ne tiennent pas compte des critères sociaux. En outre, il insiste sur le fait que la reconstruction territoriale implique l'intégration de la question de l'équité territoriale en matière d'infrastructures de transport dans la planification et l'aménagement de territoires et la planification des transports. Cela peut équilibrer les échanges des individus entre les régions tout en favorisant leur fixité géographique.

La disparité régionale en Tunisie, une analyse sur les réalisations des Objectifs du millénaire pour le développement

Depuis les années 80, la renaissance de l'intérêt accordé aux problèmes environnementaux, dans un contexte de dynamique socio-économique et démographique très vive, a suscité l'émergence de nouvelles interrogations tout autant doctrinales, conceptuelles, méthodologiques que décisionnelles. Dans ce contexte, la Tunisie a intégré les principes de durabilité du développement dans ses politiques nationales qui visent principalement l'amélioration des conditions de vie de la population. En effet, de nos jours, la notion du développement durable et ses objectifs, dont principalement la réduction de la pauvreté, se présente d'une façon presque régulière dans les politiques de développement des pays du monde. Pour cela, l'Organisation des Nations Unies a encouragé les projets de coopération internationale qui ont pour objectif d'assurer le développement durable et par conséquent l'amélioration du niveau de vie des populations. Cette coopération s'observe par exemple dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000. En Tunisie, plusieurs études et travaux de recherche ont été menés dans le cadre d'analyse de la notion des stratégies et indicateurs du développement (Sandron et Sghaier, 2000 ; Picouet et al, 2004 ; ONU, 2004 ; Soussi, 2009 ; Belhédi A., 1992; 1996; 1998; 2005 et Elloumi, 2006).

«Chaque pays a besoin de régions compétitives et dynamiques pour atteindre ses objectifs économiques et sociaux. Le développement régional est un complément indispensable aux politiques macroéconomiques», c'est ce que déclare l'Organisation de Coopération et de Développement Economique pour montrer l'importance d'un développement intégré et global. Aujourd'hui, le déséquilibre régional, l'exclusion liée à la ruralité, le partage inégal des richesses ont été la grande révélation de la Révolution tunisienne en Janvier 2011. En effet, le soulèvement populaire qui a abouti à la chute du régime de Ben Ali est parti des villes tunisiennes défavorisées, d'abord celles du Sud entre 2008 et 2010 (région du bassin minier de Sud-ouest Gafsa puis villes frontalières de Sud-est Ben Guerdane et Médenine) et plus récemment, celles du Centre-ouest (Sidi Bouzid, Kasserine, Menzel Bouzaïane, Thala), du Nord-ouest (Kef, Jendouba). Ainsi, depuis des décennies, le développement du littoral en Tunisie a été préféré à celui de l'Ouest du pays. Les infrastructures routières étaient construites prioritairement pour relier la capitale avec les régions de l'Est, en particulier le Centre-Est. Aussi, le Grand Tunis et l'Est de la Tunisie, concentrent les industries à haute valeur ajoutée (tourisme, textile, etc.), génératrices d'emplois. L'activité de l'Ouest de la Tunisie étant principalement tournée vers l'agriculture, les créations d'emplois dans ce territoire sont donc très réduites, ce qui favorise un exode d'une partie de la population, vers l'Est ou la capitale.

Ce papier propose ainsi de faire apparaître en appliquant la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP) la disparité entre les gouvernorats du pays. Ainsi, une étude comparative de ces régions sera menée, tout en se référant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ratifiés par la Tunisie. Dans ce travail, l'objectif de l'utilisation de l'ACP est de montrer le groupe des gouvernorats les moins développés en Tunisie. Pour cela, ce papier utilise les données de l'Institut national de la statistique pour les deux années 2000 et 2005 relatives à un ensemble d'indicateurs régionaux. Ainsi, et en se basant sur l'article d'Antony et Rao (2007) et Belhedi A. (1998), nous procédons à la construction d'un indice qu'on appellera « indice composite de sous-développement » pour chaque gouvernorat de la Tunisie. Cet indice se base sur la réalisation régionale des objectifs du millénaire pour le développement. Une fois l'indice de sous développement calculé, nous serons capable de relever les différentes interprétations et implications des résultats, ainsi que de faire les comparaisons entre les gouvernorats, afin de présenter les régions pauvres et sous-développées.

L'expérience contemporaine du développement territorial en Tunisie :

Vers la construction d'un modèle de développement durable participatif en faveur de l'équité territoriale

Le rapport de l'Homme avec son environnement est une question cruciale pour le développement territorial. Elle est d'autant plus importante que la situation de crise et de pauvreté pousse des populations entières à puiser dans leur environnement afin de subvenir à leurs besoins immédiats et incompressibles. Elle ne peut donc être traitée séparément de la politique de développement territorial. Actuellement, en plus de cette situation structurelle, la Tunisie traverse une crise sans précédent amorcée par les régions intérieures du pays qui ont pourtant bénéficié de nombreux programmes de développement qui prétendaient les développer, mais le constat est fait que les résultats sont mitigés pour ne pas dire maigres. Les raisons sont essentiellement liées au fait que ces politiques ont toujours été guidées par un rapport de dépendance de l'arrière-pays (Zone de périphérie) face aux zones côtières (pôles). Une autre raison est liée au fait que les politiques de développement régional ont été guidées par une forte centralisation dans la gestion et dans la décision. Dès l'indépendance du pays, le Programme de Développement Régional (PRD) a été mis en place dans les années 60, puis a été remplacé par le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) dans les années 70. La création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement en 1988 puis du Ministère de l'Environnement en 1991 a ouvert la voie à une plus grande place de l'environnement et du développement durable en Tunisie. Nous avons vu naître la multiplication de programmes touchant l'esthétique des villes tels que les Boulevards de l'Environnement sans pour autant s'attaquer on fondements du développement local durable. Les Programmes d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PANLCD) et du Programme National de Développement Durable (Agenda 21 National) ont été érigés par le pouvoir central en réponse aux engagements de la Tunisie lors du Sommet de la Terre à Rio en 92. Plus récemment, vers la fin des années 90, nous avons vu naître en Tunisie un courant de développement local et de la solidarité envers les populations les plus pauvres par l'édification du programme du Fonds National de Solidarité, puis du programme du fonds National pour l'emploi. Dernièrement, la Tunisie a initié timidement quelques expériences de développement durable local participatif au début des années 2000 par la mise en place des premières stratégies locales de développement durable (Agendas 21 Locaux) qui ont eu un succès relatif dans les villes intérieures. La Tunisie s'est dotée d'autres programmes régionaux environnementaux participatifs. Dans la même période, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local tunisien a porté des réformes superficielles par la création du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation en 2005. Ces initiatives montrent que le besoin de décentralisation était criant sans pour autant qu'il prenne la priorité nationale qu'il mérite. La révolution de 2011 a eu raison de cette injustice sociale et économique. Nous sommes en droit de nous questionner aujourd'hui sur le rôle du citoyen dans son environnement immédiat et de son rôle dans la décision et dans la gestion du développement régional. Quelle éthique du développement territorial adopter? Quels paradigmes de l'économie du développement territorial s'imposent? Abandonner les théories «modernistes» au profit de théories «postdéveloppement»? Quelles pratiques efficaces du développement territorial adopter? existe-t-il des pratiques de développement régional par le passé qui peuvent inspirer l'édification d'un modèle de développement régional propre à la Tunisie? Où est-ce nécessaire de faire une rupture totale avec les expériences antérieures? Ce sont toutes ces questions que nous traiterons dans la perspective de tirer les leçons des expériences tunisiennes depuis l'indépendance dans le domaine de la politique de développement territorial impliquant le rapport de l'Homme avec son environnement pour mieux aborder l'avenir du développement régional dans le futur.

L'équité territoriale en matière d'investissement public : un vecteur du développement économique de la nouvelle Tunisie

Les économistes et les autorités publiques en Tunisie ont avancé trois explications pour les derniers mouvements sociaux, finis par une révolution exceptionnelle ; i) les inégalités régionales, ii) la corruption et la mauvaise gestion des finances de l'Etat et iii) le chômage des jeunes diplômés. Pour dépasser ces grands problèmes économiques, les économistes ont parlé de la nécessité de concevoir un nouveau modèle de développement économique. L'équité territoriale et particulièrement sa dimension spatiale de la justice sociale peuvent représenter l'atout de ce nouveau modèle de développement. En effet, l'investissement public en infrastructures et en capital humain dans les régions intérieures (le centre-ouest et le nord-ouest) peut exercer des effets de court terme (relance de l'économie par l'effet multiplicateur keynésien) et des effets de long terme (par les externalités positives qu'il exerce sur l'investissement privé). En réalité, cette idée a trois fondements théoriques solides :

Premièrement, vu les grands besoins de ces régions en matière d'investissements publics, ces derniers vont éventuellement relancer l'activité économique dans son ensemble et absorber une grande partie du chômage selon la théorie keynésienne (effet de court terme).

Deuxièmement, sachant que ces régions intérieures ont la dotation la plus faible en capital physique, elles vont générer le taux de croissance économique le plus élevé selon le modèle de croissance néoclassique de Solow (1956) et (1957). Le plus pauvre croît plus vite. Une idée expliquée par la décroissance de la productivité marginale du capital en fonction de son accumulation.

Troisièmement, vu les grands besoins de ces régions en matière d'infrastructures (éducation, santé, ...), l'investissement public dans ces activités peut exercer des effets à long terme sur l'investissement privé et autres activités comme la recherche-développement et le développement financier. Cette idée est défendue par les modèles de la croissance endogène qui représentent la théorie la plus moderne en matière de croissance économique.

Problématique : montrer comment l'équité territoriale, par le moyen de l'investissement dans les régions intérieures, peut contribuer au développement durable en Tunisie.

Le cadre théorique utilisé est représenté par trois théories : la théorie néoclassique traditionnelle (modèle de Solow), la théorie keynésienne et la théorie néoclassique moderne (les Modèles de la Croissance Endogène) ; on remarque qu'il y a une convergence des trois théories concernant notre idée.

Démarche à suivre (provisoirement) : ce travail est organisé en trois sections. Premièrement, on s'attache à présenter les besoins des régions intérieures en matière d'investissements publics (infrastructure routière, institutionnelle, ...) et privés. Deuxièmement, on cherche à montrer théoriquement (selon les trois théories déjà présentées), comment l'équité territoriale, particulièrement sa dimension spatiale de la justice sociale peut contribuer au développement durable. Troisièmement, on essaye de proposer quelques recommandations en matière d'équité territoriale.

Yassine Sami TURKI

Quel devenir des villes et territoires en Tunisie ? Lecture des propositions des partis politiques et des appels de la société civile

La phase de transition que connaît actuellement la Tunisie est marquée par une remise en cause de l'ensemble des modèles employés précédemment dans les divers secteurs, y compris la question des villes et des territoires qui constitue une des dimensions de la révolution tunisienne. On assiste également à une multiplicité des propositions des partis politiques engagés dans la course à la constituante et des appels de la société civile pour de nouveaux modes de planification et de gouvernance des villes et des régions.

A travers une grille d'analyse appliquée sur les programmes des partis politiques les plus représentés et des propositions émanant d'indépendants et d'associations, cette communication retrace les points de rencontre qui semblent orienter l'évolution future des politiques relatives aux villes et territoires ainsi que les éléments de divergence qui formeront l'objet du débat de la période à venir.

Ridha BOUKRAA

La problématique du modèle tunisien de gestion des aires protégées. Pour une alternative

Le modèle actuel de gestion des aires protégées se caractérise par une démarche technocratique et autoritaire qui s'appuie sur la mise en clôture des territoires communautaires favorisant les comportements de transgression et excluant l'adhésion. Les mesures d'accompagnement sont insignifiantes par rapport aux pertes subies par les communautés dans le fonctionnement de leur système agricole.

L'alternative consiste dans la transformation du système agricole pratiquant l'élevage extensif faisant pression sur les aires protégées en un système agricole intensif qui allègent cette pression.

Les aspects du développement environnemental au nord du Kef (nord ouest de la Tunisie)

Comme toute la région du Haut Tell en Tunisie, le nord du gouvernorat du Kef qui englobe Dyr El Kef, la délégation de Nebeur et des secteurs des délégations de Sakiet Sidi Youssef et du Sers, a vu une marginalisation chroniquement prolongée malgré la diversité des interventions pour la promotion de niveau et du cadre de vie de la population, d'une part, et pour le développement des milieux naturels, d'autre part.

La combinaison et l'interférence entre les interventions des différents types d'organismes et l'effort de la population riveraine pour le développement de la région ont participé à freiner les processus de dégradation des milieux naturels et à diminuer leur impact sur les campagnes. Les principales interventions sont liées à des programmes internationaux de travaux DRS (défense et restauration des sols), essentiellement constitués par des reboisements d'envergure de la pinède dégradée et par la réalisation de plusieurs aménagements, à savoir des banquettes d'infiltration, qui visent à atténuer la dynamique érosive, et la création de plusieurs pistes qui servent à désenclaver les campagnes. La majorité de ces travaux sont réalisés par les chantiers de lutte contre le sous-développement.

Par la suite, c'est l'État qui est intervenu par la législation qui prend en compte la situation matérielle des riverains, par la conservation des forêts et par le saupoudrage de quelques services de base dans la région, essentiellement la scolarisation. Ces efforts, malgré leur faible importance, sont appuyés par la population rurale qui a mis en valeur plusieurs produits et plusieurs surfaces qui étaient avant ces interventions en état d'abandon, et par l'intervention de quelques ONG pour atténuer les manifestations de l'intensité de la marginalisation de cette région en crise.

La dynamique des milieux naturels après ces interventions pour le développement durable qui prend en compte la durabilité des ressources a abouti à la régénération des forêts de pin d'Alep qui représentent aujourd'hui une richesse naturelle du fait de l'exploitation des fruits de cette espèce végétale. Son exploitation a participé au freinage des vagues d'émigration rurale et au maintien de la population riveraine.

Dans cette communication, on essaiera de présenter les principales interventions pour le développement des milieux naturels, leur conservation et les aspects de valorisation de leurs composantes. Pour affiner ce travail, on s'efforcera durant les vacances d'été de collecter des informations récentes quant au comportement des populations vis-à-vis des espaces naturels, ainsi que les informations qui étaient inaccessibles avant la Révolution tunisienne.

Prise de décision et satisfaction des usagers face aux contraintes de l'action collective des parties prenantes dans un projet de reconstruction

cas du projet de reconstruction d'Erroumani suite aux inondations de 2003 dans la ville de Bousalem

Plusieurs études ont révélé des problèmes récurrents au niveau de la performance et de la gestion des projets de reconstruction à la suite des catastrophes dans les pays en voie de développement (PEVD). Ces projets doivent faire face à des conditions de vulnérabilité des habitants, engendrées par des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels. Les divers participants - contraints par un accès limité à l'information - sont confrontés à travailler dans un contexte hostile ayant un niveau d'incertitude élevé.

Par ailleurs, tel que proposé par Revet (2007), une catastrophe « naturelle » est, en réalité, un événement social et politique produit par des causes sociales. Cette façon d'aborder le sujet présente un retournement de situation suite auquel les catastrophes seront analysées non pas comme des interruptions de l'ordre social normal, mais comme le produit de ce dernier (Oliver-Smith, 1991; Kenneth Hewitt, 1997).

Ce travail vise à mettre en parallèle l'analyse de la dynamique de l'action collective des parties prenantes pour la conduite d'un projet de reconstruction et celle du niveau de satisfaction des usagers face aux décisions prises. Il émet l'hypothèse suivante: trois facteurs organisationnels influencent largement le niveau de satisfaction de la part des bénéficiaires d'un projet de reconstruction de logements à la suite d'un désastre: (i) le niveau de centralisation de la prise de décisions (jumelée au manque d'information) au sein de l'Organisation chargée du projet; (ii) la capacité de la structure organisationnelle de cette organisation d'impliquer la participation active des usagers ; et (iii) les méthodes de communication ainsi que les modes de résolution de conflits mis en place au niveau de la planification, de la gestion et du financement du projet.

Afin d'atteindre cet objectif, une recherche empirique - basée sur une approche systémique - fut menée pour analyser le cas des inondations ayant eu lieu en 2003 dans la ville de Bousalem en Tunisie. Suite à ce désastre, une décision présidentielle consistait à relocaliser les sinistrés dans la localité d'Erroumani : un projet financé par le Fonds de solidarité national 26 26. L'analyse de la situation actuelle montre que ces initiatives n'ont pas atteint les objectifs escomptés (problèmes de communication et d'exclusion de la société locale aux moments des grandes décisions politiques, divergence des visions, etc.). D'ailleurs, l'insatisfaction des usagers et la faible occupation de ces logements en sont les indicateurs les plus évidents.

Le choix de relocalisation constitue donc un enjeu majeur dans ce projet. En effet, cette opération de relogement, qui présente une 'promesse' de l'État et « un projet social basé sur la solidarité, la tolérance, la démocratie et les droits de l'homme » (Fonds de solidarité national, 2005) a occasionné des inconvénients majeurs ainsi que l'échec du processus de relogement dont les conséquences étaient plus graves que les impacts du désastre lui-même.

Quelles méthodes de communication adopter entre les différentes parties prenantes d'un projet de relogement suite aux désastres et quels modes de résolution de conflits adapter au contexte tunisien (médiation, partnering, visionning, etc.) afin d'optimiser l'efficacité des interventions de l'État en matière de politiques de relogement? Dans quelle mesure les modèles internationaux pourraient-ils représenter une expérience utile pour la Tunisie?

L'originalité de cette recherche réside dans sa démarche qui prend pour origine l'identification et l'analyse de la dynamique des parties prenantes du projet afin d'identifier des mécanismes réussis et d'ébaucher de nouvelles politiques participatives et citoyennes adaptées au contexte tunisien.

Awatef BEN LAARADH

Transferts d'eau et inégalités socio-territoriales

Le cas de la Tunisie

Dans cette étude on interroge l'existence d'un lien entre transfert d'eau et inégalité socio territoriale. La réflexion s'appuie notamment sur les problèmes créés au niveau des zones donatrices d'eau et des zones réceptrices d'eau. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons analysé le projet de transfert d'eau du Barrage Sidi Salem (gouvernorat de Béja, Tunisie) au Périmètre de sauvegarde de Diar El Hojjej dans la région de Nabeul. Notre analyse révèle que les politiques de gestion de l'eau et les projets de transfert d'eau qui les accompagnent s'inscrivent dans le cadre d'une gestion centralisée des ressources hydrauliques qui vise l'atténuation du déséquilibre régional de la ressource en eau entre intérieur et littoral tunisien.

L'eau étant un bien public, son transfert est considéré comme un instrument de solidarité nationale. Néanmoins ce programme de transfert d'eau a créé des nouveaux problèmes socio-économiques et environnementaux. La réussite du projet de transfert d'eau reste relative, et notre étude de cas souligne la nécessité d'inscrire ce type de programme dans un cadre plus global, prenant en compte leurs implications à la fois pour les zones donatrices et les zones bénéficiaires, et intégrant les besoins des agriculteurs en matière d'encadrement technique et d'organisation de la production et des marchés.

Charaf SAIDI et Youssef ALAMI

Quel modèle de régulation pour une gouvernance équitable des services sociaux :

Cas des services publics d'eau potable et d'assainissement au Maroc

La problématique de la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement se pose avec acuité depuis les années 1980. Les enjeux technico-économiques, sociopolitiques et environnementaux que représentent ces services leur octroient une place capitale dans le développement durable et exposent leurs modes de gestion à une évolution continue à l'échelle internationale.

Toutefois, la conception marchande de ces services couplée à certaines défaillances du marché (monopole naturel, asymétrie d'information...) ont fait que la question de la régulation économique à travers ses principales fonctions (régulation des tarifs, régulation de la concurrence, régulation de la qualité du service, la protection des consommateurs et la régulation sociale) émerge intensivement quel que soit le mode de gestion adopté.

.../...

Ainsi trois principaux modèles de régulation économique des services publics d'eau potable et d'assainissement se sont développés à l'échelle internationale, et d'autres à caractère «hybride» s'y sont greffés pour s'adapter aux contextes locaux des pays, notamment ceux en voie de développement:

- Le modèle de «régulation par contrat» qui trouve ses origines dans le modèle français de délégation des services publics. Il s'est développé notamment dans les pays ayant un système juridique de tradition française ;
- Le modèle de «régulation par agence » qui se base essentiellement sur le modèle anglais de mise en place d'une agence indépendante de régulation (OFWAT). Il s'est développé dans les pays plutôt anglophones (Zambie, Ghana, Kenya...)
- L'autorégulation qui se caractérise par la liberté de l'entreprise à fixer elle-même les tarifs ou les normes de la qualité du service.
- D'autres modèles « hybrides » tels que la combinaison entre agence de régulation et contrat, l'externalisation des fonctions de régulation, la régulation participative...

Chacun de ces modèles présente des avantages et des inconvénients, ce qui a permis de réfuter l'hypothèse de la perfection d'un modèle et de conclure que la force d'un modèle réside dans sa capacité à s'adapter au contexte économique et sociopolitique de chaque pays. Au Maroc, l'article 39 de la charte communale qui confère la décision de gestion des services publics aux communes, la loi 54/05 relative à la délégation des services publics et le projet de la régionalisation avancée lancée par SM le Roi le 03/01/2010 ont donné un nouvel élan à la question de la régulation des services publics d'eau et d'assainissement.

L'objectif de la présente contribution, après une revue de la littérature sur les grands modèles de régulation à l'échelle internationale, est de présenter une étude du modèle de régulation économique des services d'eau potable et d'assainissement au Maroc tout en intégrant la dimension sociale.

A travers cette contribution, on montrera que même si les fonctions de la régulation économique au Maroc sont partagées entre plusieurs intervenants, en fonction du mode de gestion, on peut déduire que d'une part, la régulation tarifaire favorise les préoccupations sociales au détriment du recouvrement des coûts et que d'autre part, la régulation de la qualité du service varie d'un mode de gestion à un autre et ce en fonction de la qualité de l'opérateurs privé ou public.

Quant à la régulation sociale « service universel », elle repose sur un mécanisme satisfaisant de péréquation entre zones avancées et riches et zones précaires et pauvres ou encore entre zones urbaines et zones rurales, une diversification des modes de gestion notamment en milieu rural et dans les petites agglomérations (introduction du privé, sous-traitance, gestion communautaire ...) et une recherche d'autres montages financiers de type OBA (Out put Based Aid) soutenus par les instances internationales.

La gouvernance de l'eau potable

Quid de l'équité territoriale en Tunisie ?

L'aggravation des phénomènes d'exclusion sociale et les disparités territoriales croissantes qui ont accompagné les processus de développement en Tunisie figurent parmi les causes profondes de la révolution du 14 janvier. Les inégalités entre régions intérieures et régions littorales et entre zones rurales et zones urbaines sont attestées par tous les indicateurs du développement (emploi, santé, éducation, accès aux infrastructures, accès à l'eau).

Alors que l'accès à l'eau et à l'assainissement a été considéré comme un élément essentiel du développement économique et social en Tunisie, force est de constater que la priorité accordée à l'approvisionnement des villes et des zones littorales contribue à des inégalités persistantes dans ce domaine entre milieu urbain et milieu rural. Tout d'abord, la mobilisation des ressources hydrauliques, à travers les grands barrages et les ouvrages de transfert, s'est faite largement au détriment des régions pourvoyeuses, situées en grande partie dans les zones rurales du Nord-ouest du pays et a bénéficié principalement aux régions côtières et aux grands centres urbains (Cap-Bon, Sahel, Sfax).

Par ailleurs, et au-delà des indicateurs statistiques attestant de l'amélioration des taux de desserte des zones rurales en eau potable (90% en 2010), l'accès à l'eau des populations rurales reste très largement en deçà des besoins des ménages, aussi bien en quantité qu'en qualité. Alors que les zones desservies par la Sonede (urbain et rural aggloméré) peuvent compter sur des services d'approvisionnement fiable et de qualité, en milieu rural dispersé, l'accès des ménages à cette ressource vitale reste limité et aléatoire, notamment en raison du système de distribution par bornes fontaines et des dysfonctionnements des associations d'usagers (GDA) en charge de la gestion des réseaux. De plus les tarifs de l'eau sont plus élevés dans les zones desservies par les GDA et les ménages ruraux ne bénéficient pas du système de péréquation tarifaire, appliquée à l'échelle nationale par la Sonede, qui permet aux ménages à revenus modestes d'accéder à l'eau courante à moindres frais. Enfin les inégalités rural/urbain liées à l'usage de l'eau sont dues à des problèmes de qualité de la ressource disponible (haut degré de salinité, fort taux de calcaire, etc.) et au faible taux de raccordement des ménages ruraux aux réseaux d'assainissement (moins de 10%) qui exposent les populations concernées à des risques environnementaux et sanitaires plus élevés.

A partir de recherches de terrain effectuées dans plusieurs régions de Tunisie (Kef, Zaghouan, Siliana, Sidi Bouzid), cette communication propose d'explorer ces différentes dimensions des inégalités rural/urbain liées à l'usage de l'eau et de réinterroger les choix d'aménagement du territoire et les stratégies de développement dont ces disparités découlent fondamentalement.

André TORRE

Du bon usage des conflits. L'importance de la prise de parole, entre silence et exigences démocratiques

Le maintien des possibilités d'expression des populations et de la discussion entre différentes catégories ou groupes de personnes porteuses d'opinions ou de projets opposés se trouve au cœur de l'exigence démocratique comme des processus de gouvernance des sociétés et des économies contemporaines. On considère souvent que l'obtention d'une bonne gouvernance des territoires, en particulier entre les périodes de vote, doit passer par les processus de négociation et de concertation, et qu'il faut éviter les conflits, qui seraient nuisibles à la réussite des projets communs. Un examen plus attentif de diverses situations de conflictualité nous révèle que les conflits, quand ils sont non violents, sont un moyen d'expression des populations en désaccord avec certains projets ou encore qui demandent à participer à l'élaboration des scénarios futurs de développement. Ils constituent une prise de parole de ces populations, et représentent en fait l'autre versant des mécanismes de concertation et de négociation car ils permettent la discussion entre les parties opposées. Les conflits correspondent à un processus d'essais et d'erreurs, qui permet de tester certains projets, de les accepter, de les modifier ou éventuellement de les rejeter s'ils ne sont pas conformes aux désirs et volontés des populations. Concertation et conflits sont les deux versants d'un même processus de gouvernance des territoires, qui correspond aux exigences démocratiques.

Ali DJERBI

Pour que la cité redevienne un espace de vie

L'aménagement du territoire et le développement des villes, en Tunisie, ont connu, ces deux dernières décennies, un important déséquilibre qui a concerné aussi bien les configurations spatiales des établissements humains que la nature et le mode d'articulation des activités qui les déterminent.

Nous sommes désormais en présence d'un urbanisme sans urbanité. L'espace physique se déploie et se meuble de conformations plurielles sans rapport avec la réalité sociale qui l'habite car les facteurs déterminant sa genèse sont de plus en plus dictés par des exigences exogènes que le système économique, amarré à la mondialisation, lui impose. De ce fait l'homme, auquel tout espace aménagé ou construit est destiné, n'est plus considéré en tant que facteur essentiel de l'équation. Au contraire il doit de plus en plus subir les aléas et adapter son propre mode de vie à ces nouvelles exigences. Les aménageurs ne procèdent que par le zoning et le lotissement pour réaliser l'espace urbanisé et les promoteurs immobiliers n'occupent les parcelles loties qu'avec des blocs architecturés que ce soit pour l'habitat dit collectif ou pour l'habitat individuel. Le processus de la fragmentation tout azimut a remplacé le continuum organique que l'homme avait longuement et sagement élaboré, durant son histoire, pour inscrire sa cité dans l'environnement naturel.

Dans cette communication nous tenterons de montrer les caractéristiques de ce processus de la fragmentation spatiale pour essayer de comprendre son mécanisme et esquisser les perspectives de son dépassement afin d'aboutir à une reformulation de l'aménagement du territoire et de la cité plus en adéquation avec le vécu et les exigences des citoyens en quête d'urbanité.

L'impact du tourisme sur l'île de Djerba

L'étude présentée repose sur la mise en place d'une méthodologie permettant de quantifier de manière fiable et scientifique la place et la contribution du tourisme dans l'économie, avec pour objectif de constituer un outil réutilisable destiné d'abord à éclairer la politique publique de ce secteur. Il s'agit d'une nouvelle méthode permettant d'apprécier l'impact économique du tourisme sur l'île de Djerba (Tunisie). Cette méthode, appelée « méthode de masses », s'inspire de la théorie de croissance ou de développement. Elle nécessite la détermination des activités directes, indirectes et induites. Les indicateurs mesurés sont : la Valeur ajoutée (VA), l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) et l'Emploi (E). Cette méthode consiste à retenir la totalité de l'effectif, de la VA et de l'EBE des entreprises situées dans la zone touristique et la part proportionnelle de ces indicateurs pour les entreprises situées hors la zone touristique. En effet, la connaissance de la répartition de la valeur ajoutée permet de déterminer le poids économique des différentes catégories et elle peut devenir un outil d'orientation des choix locaux de développement du tourisme en favorisant les activités les plus créatrices de richesse et génératrices de main d'œuvre (exemple le transport aérien, les guides touristiques...), ensuite, de sensibiliser les populations aux enjeux du tourisme, comme facteur de développement économique.

L'étude présentée amène à penser la nécessité d'une nouvelle logique de développement. Mais comment la rendre opérationnelle et efficace dans une région dont l'économie est fortement dépendante des ressources naturelles? Si, aujourd'hui, de nouvelles initiatives laissent entrevoir l'émergence d'une « nouvelle économie », une économie qui cherche à promouvoir les ressources naturelles et humaines du milieu touristique, la mise en valeur de ces deux ressources se heurte à des obstacles d'organisation et de financement.

En ce qui concerne l'organisation : une intervention énergique de l'État en vue de rééquilibrer la distribution spatiale de l'appareil de production et de consommation est devenue nécessaire. Seule une répartition équitable aux niveaux économique, social et politique sera garante d'un nivellement vertueux des localités. Un renouveau de la politique d'aménagement du territoire et la décentralisation sont alors souhaitables. Ces deux composantes constituent les bases d'un développement local. Cette nouvelle stratégie nécessite une valorisation touristique d'un territoire, qui a pour objectif de transférer les pouvoirs décisionnels auprès des collectivités locales.

Concernant le problème financier, il faut tout d'abord que les impôts soient affectés —c'est-à-dire que les recettes générées soient réservées— à des utilisations spécifiques au lieu d'être versés aux fonds publics. C'est pourquoi il doit y avoir concertation entre les différents acteurs impliqués dans le développement socio-économique de l'île. Car on ne peut prétendre faire du développement si l'État et les intervenants locaux ne deviennent pas de véritables partenaires.

Enfin, il faut attirer plus de promoteurs étrangers pour résoudre la problématique de compétitivité et de rentabilité associée aux facteurs de capital. La rénovation et l'aménagement des stations balnéaires pourraient s'appuyer sur une ouverture de l'immobilier commercial, ainsi sur un meilleur accès aux capitaux étrangers et au savoir-faire en termes de projets. Encourager l'ouverture de la part des aménageurs et des hôteliers tunisiens aux normes, aux innovations en matière de conception, et aux mécanismes de financement utilisés à l'étranger.

Valorisation agricole des produits résiduaux organiques dans un territoire : l'exemple de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ; questions pour une application dans l'agriculture périurbaine en Tunisie ?

La valorisation agricole des produits résiduaux organiques (PRO) peut constituer une alternative agronomiquement et environnementalement intéressante à leur traitement par incinération ou leur élimination par mise en décharge, via le recyclage des éléments nutritifs qu'ils contiennent. Les déchets, notamment urbains, ne font qu'augmenter de par le monde et se diversifient (emballages biodégradables, déchets verts, tontes de gazon, déchets de cantine, fraction fermentescible des ordures ménagères...). Parallèlement, l'augmentation du prix des engrais chimiques, liée à celle du prix du pétrole, pourrait pénaliser leur utilisation en agriculture, mais favoriser celle des déchets organiques. En France, 330 millions de tonnes de déchets organiques potentiellement valorisables en agriculture sont produits annuellement (Ademe, 2008), et auraient un potentiel équivalent aux engrais de synthèse épandus en France en 2008 (2,4 millions de tonnes d'azote, 632 000 tonnes de P205 et 794 000 tonnes de K).

C'est pourquoi une meilleure gestion territoriale des PRO devient nécessaire pour les collectivités locales (réduction du coût d'incinération des déchets) et pour les agriculteurs (économie sur les engrais minéraux). L'objectif général du travail de thèse est d'étudier la substitution partielle de l'utilisation des engrais azotés par les PRO produits sur le territoire de la Plaine de Versailles et le Plateau des Alluets, territoire sur lequel existe un projet agri-urbain, visant précisément à favoriser les liens entre agriculture et ville. Ce territoire fait partie de la ceinture verte de la région parisienne. Il s'étend sur 22 050 ha pour 25 communes et inclut 143 792 habitants (Insee, 2006)

La surface agricole utile (SAU) de ce territoire représente environ 45% du total et 80% de la SAU sont en cultures céréalières (DRIAF, 2007). Il y a aujourd'hui 80 agriculteurs sur le territoire dont 60 sont à vocation céréalière. La taille moyenne d'une exploitation céréalière est de 130 ha environ. Les cultures les plus cultivées sont le blé tendre, le colza, l'orge d'hiver et de printemps et le maïs.

Nous proposons donc, pour cette communication, de présenter la méthodologie mise au point pour valoriser au mieux les PRO à l'échelle de l'exploitation agricole sur notre territoire d'étude, en partant d'un inventaire et d'une caractérisation précise des PRO présents sur le territoire, y compris de leur innocuité en termes chimiques et pathologiques (les PRO sur la PVPA sont conformes aux normes françaises), d'une bonne connaissance des cultures, successions de cultures et itinéraires techniques de fertilisation et enfin d'une méthode d'évaluation des substitutions possibles.

Nous discuterons également le cas de l'application de cette méthodologie en Tunisie. A priori, il existe peu de travaux de recensement territorial des PRO. Une question majeure qui se pose est celle de leur innocuité (éléments traces métalliques, pathogènes, résidus médicamenteux). Les agriculteurs utilisent peu de PRO dans leurs systèmes de culture et les teneurs en matières organiques des sols sont peu élevées ($\leq 1.5\%$).

Il serait donc intéressant de considérer les modes d'adaptation de notre projet versaillais pour analyser les PRO produits sur des territoires en Tunisie et leur insertion possible dans les systèmes agricoles. Une condition préalable toutefois, en milieu urbain ou périurbain, est que l'agriculture soit un minimum soutenue contre l'urbanisation galopante. Nous donnerons quelques éléments sur l'importance du soutien de la ville à l'agriculture dans le cadre d'une relation gagnant-gagnant. D'autres interventions dans le séminaire vont précisément traiter, probablement, de ce point de lien entre la ville et l'agriculture.

L'agriculture Périurbaine de la façade orientale du Cap Bon en Tunisie. Les conflits du passé et les enjeux de l'avenir ?

La révolution tunisienne du 14 janvier 2011 mérite aujourd'hui de repenser l'avenir de l'aménagement des espaces périurbains, dont l'espace agricole fait partie. En effet, l'agriculture du littoral tunisien a participé depuis longtemps à l'amélioration de l'économie du pays, ainsi qu'à l'approvisionnement des villes avoisinantes en denrées alimentaires. Cependant, cette activité économique est aujourd'hui incapable de surmonter les méfaits du passé.

Dans cet contribution, on prendra l'agriculture périurbaine (APU) de la façade orientale du Cap-Bon comme un exemple qui reflète l'état de l'APU du littoral tunisien. La façade orientale du Cap-Bon en Tunisie est un espace de paysages variés, agricoles, urbains, touristiques, environnementaux et ruraux. Elle devient aujourd'hui le territoire de nouvelles formes d'occupation spatiale, qui ont créé un déséquilibre entre la ville et son espace agricole périphérique, dans une zone qui a une histoire agricole séculaire et une évolution urbaine très soutenue ces dernières années. En effet, les espaces agricoles périurbains de cette façade, miroirs et reflets d'un choix économique et social privilégiant le développement touristique depuis près de 50 ans, font aujourd'hui l'objet d'un grand débat sur la qualité des paysages urbains et touristiques. Il s'agit aujourd'hui de comprendre, connaître et faire reconnaître les conditions dans lesquelles les paysages agricoles peuvent participer à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et à être un produit touristique. Avec les orientations nouvelles vers la création des services touristiques autres que les services traditionnels (mer, plage, et soleil), les espaces agricoles peuvent être des facteurs positifs pour l'émergence de nouvelles images identitaires et patrimoniales.

De la manière dont le paysage agricole vécu s'intègre dans le tissu urbain et touristique, émerge le paysage perçu autrement. Les perceptions des différents acteurs enquêtés (12 acteurs institutionnels, et 74 agriculteurs) envers cette agriculture donnent une image floue sur l'avenir d'une activité qui a longtemps nourri ses populations locales et largement contribué à l'alimentation de la Tunisie. Nous avons pu montrer que, de façon souvent spontanée, certaines autres fonctions émergent dans les zones touristiques, comme les fonctions de services aux touristes récréatives et pédagogiques : elles laissent présager que des formes nouvelles d'agrotourisme sont en émergence et mériteraient d'être mieux étudiées et accompagnées.

Territoire en mutation et initiative locale

Un projet pour l'émergence d'une nouvelle organisation du territoire à La Soukra

Dans un pays émergent comme la Tunisie, la problématique de l'extension urbaine massive sur les terres agricoles s'est posée depuis les années 1970 et est restée sans solution effective malgré les nombreux documents de planification du territoire. Le phénomène s'est même fortement accentué ces deux dernières décennies avec l'obscurantisme des actions publiques et la montée des inégalités sociales qui a engendré la multiplication des quartiers anarchiques sur les terres agricoles qui jouxtent les villes. Ces terres sont devenues les lieux convoités des populations les plus démunies, mais également des classes aisées à la recherche d'espace loin de la ville et demandeuses de parcelles de grande dimension.

Il ne faudrait pourtant pas oublier que la ville et l'agriculture sont dans une relation d'interdépendance dont il importerait de mieux tenir compte, d'autant que, dans le contexte actuel, on observe une certaine confusion entre liberté, appropriation et droit, qui se traduit par une recrudescence des constructions illégales.

La plaine de la Soukra représente un prototype des tensions socio-économiques et des pressions qu'exerce la ville sur l'agriculture. Renommée jadis pour ses orangeraias, elle est aujourd'hui connue comme territoire résidentiel, à la fois populaire et aisé, et industriel. Pourtant, la moitié de son territoire est encore tenue par l'agriculture, même si la logique socio-économique de sa relation avec la ville a évolué au fil des temps.

Dès l'époque beylicale, Tunis a stimulé le développement agricole de la Plaine par les débouchés qu'elle offrait à ses productions, fruits, légumes et lait. Dans le même temps, la Plaine s'affirmait comme lieu d'agrément pour l'aristocratie tunisoise et les citadins aisés. Après l'Indépendance, et avec l'introduction des eaux usées traitées (EUT) pour l'irrigation, la dynamique agricole devient encore plus prospère et la relation avec la Capitale en extension s'enrichit considérablement. En plus des marchés de gros, les produits de La Soukra gagnent progressivement les quartiers via quelques vendeurs locaux et surtout les marchands ambulants. Mais avec l'interdiction d'utilisation des EUT pour le maraîchage et l'apparition de nouveaux noyaux urbains à partir des années 1980, la plaine commence à perdre son identité agricole au profit de la ville.

Les inondations, de plus en plus fréquentes, affectent fortement la capitale. La qualité de l'eau et du sol se dégrade, les agriculteurs sont contraints de changer de type de culture et de s'adapter aux conditions techniques et au contexte urbain environnant, ce qui n'est pas toujours possible. Le phénomène d'abandon des terrains agricoles se propage dans la plaine. L'espace agricole restant se recompose, et même si de nombreuses exploitations se maintiennent grâce à une logique économique basée sur l'approvisionnement de proximité, le problème de l'eau constitue un frein majeur.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet local de recherche-action pour la valorisation des eaux pluviales et grises par l'agriculture urbaine. Ce projet, présenté sous une dimension agro-environnementale, a déjà permis la relance ou le renforcement de l'activité agricole. Il reste à savoir s'il contribuera aux yeux des agriculteurs, à revaloriser l'agriculture de La Soukra qui autrefois était une fierté locale. Sera-t-il aussi le moteur d'un renouvellement de la relation des populations citadines avec le monde agricole, maintenant que les Tunisiens commencent à s'appropriier leur territoire et aspirent à une meilleure qualité de vie ? S'affirmera-t-elle comme une expérience porteuse d'une nouvelle organisation du territoire urbain, mieux reconnue par les autorités locales et les planificateurs ?

Saïd ALMI

Du Projet local d'Alberto Magnaghi comme paradigme Quelles applications en Tunisie et ailleurs ?

Proprement révolutionnaire est l'ouvrage d'Alberto Magnaghi. Le Projet local (2003, éd. Pierre Mardaga; 123 p. 1ère éd. Il Progetto locale, Turin, Bollati Bolinghieri, 2000, 256 p.) inaugure en effet une nouvelle voie dans le champ de l'aménagement territorial. A rebours des systèmes conventionnels et des idées reçues, l'architecte urbaniste italien se forge de nouvelles notions, telles que patrimoine territorial et auto-développement local durable, et propose une perspective autre que celle admise communément dans le cadre omniprésent du développement durable, en opposant à la mondialisation par le haut une mondialisation par le bas. Ce renversement méthodologique ne tient pas à une simple tournure sémantique. Il se fonde sur de nombreux travaux effectués dans la mouvance de l'altermondialisme, mais aussi sur des expériences pratiques dont l'auteur suit et supervise le déroulement en Italie depuis plusieurs années.

Originale, l'idée de Magnaghi l'est incontestablement. Et les aménageurs ont tout intérêt à la méditer. Mais aussi à la relativiser. L'Italie, partie intégrante de l'Europe et du monde occidental, n'est pas la Tunisie, ni les autres pays du Maghreb, d'Afrique ou d'ailleurs.

S'il est toujours utile de découvrir une expérience originale, il est non moins légitime de l'interroger sous tous les angles en se dotant d'un esprit critique constructif permanent.

Nader MEDDEB

Villes de pouvoir, pouvoir des villes : les limites de l'Etat bourguibien dans la fabrique d'une capitale indépendante

« Ville et démocratie, praxis urbaine et praxis politique ont coïncidé quand la ville fonctionnait comme système sémiologique. La politique ne peut être la dimension ou plutôt le problème majeur de la ville lorsque l'espace urbain est devenu un instrument toujours plus abstrait » (CHOAY. F, 1971)

Quel intérêt avons-nous à nous insurger à propos d'une époque révolue, celle du premier chef d'Etat tunisien, Habib Bourguiba, alors que la Tunisie actuelle se révolte contre le règne du président déchu, Zine El-Abedine Ben Ali, une dictature vieille de plus de 23 ans ?

Parce que la leçon tirée de l'histoire urbaine de la ville de Tunis, une fois mise à l'épreuve épistémologique, ne cesse de faire jaillir de nouvelles lectures historico-urbaines, le retour sur les prémices d'une réflexion aménagiste de Tunis s'est avéré

opportun. Ainsi, la compréhension de Tunis aujourd'hui ne peut être faite en dehors de l'assimilation d'une fondation bourguibienne basée sur la tyrannie de pouvoir et le narcissisme d'un président qui, selon H. Ben Ammar, était « le premier urbaniste de la Tunisie » (ABDELKAFI. J, 1989). En outre, il est de l'ordre de l'évidence que tout présent est fruit de son passé. Autrement dit, les politiques de Ben Ali sont, pour plusieurs raisons, indissociables de la structure échafaudée par son prédécesseur H. Bourguiba, qui à son tour fut profondément influencé par les stratégies du protectorat français, d'où le feedback historique.

A la lumière de la discussion tenue en 1977 entre Michel Foucault et P. Rabinow et publiée, plus tard, sous le titre « Space, Knowledge and power » dans « the Foucault reader » (1984), notre contribution se veut, en premier lieu, un positionnement par rapport à la dialectique Pouvoir/Villes et au rôle des politiques gouvernantes dans l'instauration des stratégies urbaines ou encore des « villes-instruments », selon l'expression de Françoise Choay. L'accent est mis sur le concours international pour le réaménagement du grand Tunis connu sous l'intitulé « la tentative de la percée de la médina » qui fut lancé par le président Bourguiba à l'aube de l'Indépendance au près de l'Union internationale des Architectes (UIA) et du Secrétariat aux Travaux publics et à l'Habitat (STPH). De l'histoire de cet évènement est mise en exergue la relation chef d'Etat/Conseil expert et son poids dans la définition du devenir urbain et architectural de la ville. Bien évidemment, la valeur octroyée au paramètre social fait surface de par la nature des liens Gouvernant(s)/Gouvernés.

Dans cette entrevue, Michel Foucault nous ramène à un temps où le chef d'Etat se prenait pour le père d'une grande famille ; la société. Cette relation patriarcale, qui lui paraissait naturelle, offrait au leader une main basse sur plusieurs secteurs déterminants dans la structure de l'état, notamment l'aspect architectural et urbain des grandes villes, a fortiori, de la capitale. Bourguiba la voulait moderne à l'image d'un « Jugurtha qui a réussi », une formule qu'il aimait associer à l'adoration de sa gloire. Ainsi, la médina, désormais un ancien quartier dans une grande métropole, lui posait problème pour maintes raisons qui dépassaient certainement la seule inaccessibilité par l'automobile. Malgré le conseil expert du secrétaire général de l'UIA, l'architecte Pierre Vago, sur l'absurdité d'une éventuelle percée de la médina, le concours à tout de même été lancé. Le jury n'a finalement pas attribué de premier prix et l'échec attendu de la compétition fut le sujet en 1962 d'une conférence internationale ayant trait au devenir des villes traditionnelles dans le monde arabe. Des questions identitaires et patrimoniales furent abordées conjointement à une opinion publique qui semble être largement écartée de la prise des décisions. A l'époque, le projet urbain participatif est quasi absent du processus réflexif de l'aménagement du territoire. C'est, entre autres, l'une des explications que nous donnons aux révoltes populaires « vélocement » avortées par les forces militaires. Nonobstant, rien ne peut empêcher la quête incessante de l'Homme pour son humanité, ici pour reprendre l'idée que développe Hannah Arendt sur le dépassement de la sphère privée pour une nouvelle définition du domaine public : « l'homme qui n'avait d'autre vie que privée, celui qui, esclave, n'avait pas droit au domaine public, ou barbare, n'avait pas su fonder ce domaine, cet homme n'était pas pleinement humain » (ARENDR. H, 1961). Ainsi, parce que le droit à l'expression est de l'ordre de l'humain, notre essai se veut, en second lieu, une démonstration de la portée de l'espace public dans la concrétisation des libertés.

Anouck BARCAT

L'Infrastructure Verte Urbaine : un nouvel outil pour réinventer les villes en Tunisie

Le but de cette intervention est d'exposer une nouvelle méthodologie de diagnostic et de projet plus particulièrement appliquée à l'échelle urbaine et périurbaine, telle qu'enseignée à la Washington University à Seattle, EUA.

La Tunisie est à la croisée des chemins. Elle peut choisir la bonne voie et faire de la rénovation de ses villes à la fois la solution à des problèmes sociaux critiques pour l'avenir du pays et l'opportunité de libérer les potentiels qu'elle porte en elle pour devenir un pays exemplaire en termes de qualité de vie et d'équité sociale. La Tunisie doit réinventer ses villes, maillons clés de l'aménagement du territoire.

Le terme d'Infrastructure Verte est souvent assimilé à diverses notions et diverses échelles d'intervention, allant de systèmes de zones vertes connectées entre elles à l'échelle du territoire, à la notion de traitement « vert » des eaux de pluie à l'échelle locale.

Quelle que soit l'échelle de projet, le concept d'Infrastructure Verte est basé sur la reconnaissance et la valorisation des services que la nature peut rendre dans de nombreux domaines, allant de la connectivité des habitats écologiques, à la gestion des eaux pluviales et aux loisirs de la population.

La présentation s'intéressera plus particulièrement aux villes mais sans oublier leur contexte bio-régional et les systèmes dans lesquels elles s'insèrent, avec une question toujours sous-jacente : « quelles sont les ressources que nous cherchons à protéger ? »

La méthode travaille sur toutes les dimensions et fonctions de l'infrastructure verte urbaine, pour décupler ses potentiels et l'insérer dans la vie quotidienne des habitants, tout en la reliant au grand territoire pour obtenir des bénéfices éco-systémiques encore plus importants. Conçue de manière holistique, l'Infrastructure Verte peut devenir une solution pour faire revivre et régénérer nos villes et leur permettre de relever les défis colossaux auxquels elles font face dans divers domaines : gestion des eaux de pluie et eaux usées, mobilité et santé publique, équité sociale, sécurité alimentaire et énergétique, adaptation aux changements climatiques, etc.

En outre, la méthodologie inclut une très large concertation avec les parties concernées par chaque projet, et permet de rendre le citoyen acteur en lui donnant l'envie de construire une ville vivante et vivable.

La méthode est fondée sur l'analyse de l'historique et de l'existant selon 6 axes : géologie, hydrologie, biologie, données sociales (toutes les données reliées aux activités humaines), flux de circulation, métabolisme de la ville (entrées et sorties de matières, nourriture et énergies).

Cette analyse est matérialisée par un plan masse pour chaque axe d'étude sur lequel les conclusions sont schématisées en éléments graphiques. Les plans masse sont ensuite fusionnés et donnent lieu à un plan général de diagnostic sur lequel apparaissent déjà les opportunités d'intervention.

La phase de conception prend appui sur le diagnostic et sur une concertation avec la population locale et les pouvoirs locaux, publics et privés.

L'objectif final de la présentation est d'introduire la notion d'Infrastructure Verte en Tunisie comme un nouvel outil à la disposition des professionnels de l'aménagement urbain.

Ruptures et continuités du projet de paysage, cas du parc de la Méditerranée à Tunis

«La dimension paysagère fait partie intégrante du processus d'analyse des territoires et d'aménagement de l'espace parce que le paysage est devenu un atout et un outil de développement local.»

En Tunisie, cette dimension est loin de faire l'unanimité. Le paysage semble condamné à une conception esthétique et décorative «d'embellissement du cadre de vie» du moins dans les documents officiels de la commande paysagère, si ce n'est dans le discours officiel et les médias. «Or, c'est dans les paysages vécus au quotidien par des sociétés solidaires que s'exprime l'identité d'un pays. La qualité paysagère des politiques locales doit viser à souligner la singularité d'un paysage, plutôt que de le banaliser par mimétisme avec les paysages voisins. Mais la qualité sociale d'un territoire ne se vérifie pas seulement par le regard extérieur. C'est de l'intérieur que la validation se fait aussi». Cette validation se traduit par l'appropriation du paysage créé (ou recréé) par les individus ou groupes sociaux qui vont s'y identifier.

Mais avant d'aboutir à sa formation (ou transformation), le paysage passe par un processus opératoire lent et complexe qui est le projet de paysage. Ce dernier, comme tout projet, est un mode d'anticipation sur l'espace et le temps et une conduite créative la seule reconnue et légitimée s'imposant dans les pratiques sociales des sociétés modernes .

Le paysage s'inscrit dans une série d'activités à projet caractérisant ces sociétés et touchant à l'aménagement spatial. Cette activité implique des acteurs, une création, une réalité spatio-temporelle, un groupe social qui s'interfèrent par une démarche projectuelle de concertation. Cette dernière traduit le processus d'élaboration du projet de paysage qui aboutirait à une «mise en paysage» à laquelle «tout le corps social peut adhérer» dans des conditions d'appropriation et d'identification collectives. «Le paysage concourt à la définition des identités collectives».

Le présent travail cherche à élucider les mécanismes du processus d'élaboration du projet de paysage et à définir son concept afin de répondre à sa problématique principale à savoir:

Quelle est la contribution du parc de la Méditerranée (dit Z4) à Tunis dans la construction d'un paysage urbain tunisois? (et par quel processus?) Et dans quelle mesure cette «mise en paysage» adhère-t-elle aux attentes du corps social? Ou définit-elle une nouvelle identité?

Le paysage étant considéré «comme projection, c'est-à-dire construction sociale et culturelle d'un lieu-dit» quelle projection constituerait le parc de la Méditerranée? Et par quel parcours?

En effet, le parcours d'un projet de paysage est de nature complexe puisqu'il passe d'un projet paysagiste à un projet de paysage pour arriver à une expression formelle d'un lieu qui «n'est pas le paysage, mais ce qui permet d'y accéder, de le voir, de le pratiquer», puisque, «pour autant, l'expression formelle de l'interlieu (du lieu) ne semble pas suffire à faire paysage.»

Le projet du parc de la Méditerranée a-t-il observé une «mutation» entre la décision de sa création, sa conception et son utilisation ou son appropriation? Quel est le processus d'accomplissement de ce projet? Comment peut-on parler d'une mise en paysage de cet espace?

Besma LOUKIL

La face cachée de la politique de création et de gestion des parcs publics en Tunisie

Nous disposons d'une politique de création de parcs et jardins publics depuis la création du Ministère de l'environnement (1991) en Tunisie. Cependant, cette politique est sujette à plusieurs critiques : une inégalité flagrante de répartition géographique des parcs ainsi que des moyens de leur gestion.

Un travail d'entretien avec les différents acteurs publics montre une prédominance de l'Etat comme acteur fondateur et précurseur d'espaces ouverts de types parcs et jardins. Mais parallèlement, il montre le revers de la médaille environnementale qui ne se limite pas réellement à des enjeux sociaux, elle donne à voir des intérêts économiques et fonciers dont bénéficient les dignitaires et les proches de l'ancien régime.

Alia GANA et Gilles VAN HAMME

Les élections de l'assemblée nationale constituante : un reflet des inégalités socio-territoriales à l'origine de la révolution tunisienne ?

L'aggravation des phénomènes d'exclusion sociale et les disparités territoriales croissantes qui ont accompagné les processus de développement en Tunisie depuis les deux dernières décennies figurent parmi les causes profondes de l'explosion sociale et populaire qui a conduit à la révolution du 14 janvier. Tout au long de la période transitoire qui a mené aux élections du 23 octobre, la question sociale, en particulier l'emploi, et celle du développement régional ont fortement pesé sur les termes du débat politique en Tunisie. La question régionale a continué de susciter d'importantes mobilisations (Kasbah 2 et 3) et de faire l'objet de surenchères politiques, notamment lors de la mise en place de la « Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution », dont la composition a été corrigée en vue d'une meilleure représentation des régions défavorisées, foyers de la révolte populaire. De même, c'est une logique de discrimination positive qui a présidé à la détermination du nombre de sièges affectés à chaque circonscription électorale, ce qui a permis à plusieurs circonscriptions du Sud et du Centre-ouest du pays, bien que moins peuplées, d'avoir un nombre de sièges équivalents à des circonscriptions à forte densité de population (régions littorales du Nord et du Centre).

Les résultats du scrutin du 23 octobre qui donnent globalement une large avance au parti islamiste d'Ennadha (41,5% des sièges) sont diversement interprétés par les analystes : vote sanction contre les élites politiques et volonté de rupture définitive avec l'ancien régime, vote identitaire, vote nationaliste, vote social. Nous formulons l'hypothèse que ces résultats traduisent une étroite imbrication entre les dimensions géographique et sociale des déterminants des comportements électoraux. Dans cette

perspective, nous proposons une analyse de géographie et de sociologie électorale s'appuyant sur le croisement de la cartographie des résultats, des données socio-économiques des gouvernorats et des circonscriptions, ainsi que des caractéristiques des partis. Cette analyse pourra être complétée par un sondage permettant de cerner les caractéristiques sociales de l'électorat.

Une analyse préliminaire de la répartition géographique des résultats obtenus par les trois principaux partis fait déjà ressortir les éléments suivants. Tout d'abord, si le parti Ennahdha réalise les meilleurs scores (en pourcentage des voix obtenus) dans les gouvernorats du sud, mais aussi à Kairouan (capitale religieuse du pays), ils obtiennent aussi les résultats les plus faibles dans les gouvernorats du nord-ouest et du centre-ouest (en particulier à Jendouba, Kasserine et Sidi Bouzid, principaux foyers de la révolte populaire). Par ailleurs, on observe un clivage entre grandes métropoles et le reste du pays pour les deux grands partis de centre-gauche, à savoir le Forum démocratique pour le travail et les libertés et Congrès pour la République, dont les géographies sont assez proches à l'échelle des gouvernorats ;

Ainsi, s'il semble se dégager une très forte «territorialité» des comportements électoraux, ceux-ci ne sont pas aisément réductibles aux caractéristiques objectives socio-démographiques des territoires.

Posters

Maha BOUJLIDA

Nouvelle réflexion sur le périurbain tunisois : le cas de Jedeida

Le monde est entré depuis quelques décennies dans une nouvelle étape de l'histoire urbaine qui entraine de configurer le territoire-monde, c'est la métropolisation.

Notre pays n'échappe pas à ce phénomène, sa capitale Tunis est en pleine phase de la métropolisation. Ce processus entraîne une redéfinition des espaces périurbains des grandes villes. Dans ce contexte, la zone ouest du Grand Tunis et précisément la ville de Jedeida n'échappent pas à ce phénomène. Ceci se traduit par une dynamique spatiale qui donne la naissance de nouvelles formes d'habitat, d'équipements et de fonctions. Cette nouvelle vocation spatiale se fait essentiellement aux dépens des espaces naturels-agricoles de la zone. De ce fait, les répercussions de cette territorialisation sont de grandes ampleurs.

Donc, quelles sont les caractéristiques de la métropolisation à Jedeida ?

Quels sont ses impacts sur le paysage naturel-agricole de la zone ?

Et comme la Tunisie s'est intéressée, depuis quelques décennies, de l'approche environnementale, la question qui se pose est : est-il possible d'avoir une nouvelle réflexion sur le périurbain tunisois, notamment Jedeida, dans le cadre d'un développement durable en assurant l'équité territoriale entre « terre-sol » ? Si oui, comment ?

Repenser le développement des quartiers périurbains des villes de l'intérieur de la Tunisie, pour une meilleure gestion économique et environnementale équitable des territoires urbains :

Le cas des quartiers populaires de la ville de Siliana : entre marginalité et intégration urbaines

Depuis plusieurs décennies le développement et l'aménagement du territoire tunisien sont une question qui revient de manière récurrente dans les débats notamment dans les milieux universitaires de par les déséquilibres sociaux et régionaux qui persistent malgré les efforts présumés.

Il est vrai que la littoralisation du développement est une constante en Tunisie, mais ce n'est pas un phénomène très ancré dans l'histoire tunisienne ; autrement comment expliquer l'existence des villes romaines de Dougga de Tèlepte, de Tuburbo Majus, de Tysdrus, et d'autres villes de l'intérieur du pays ? La littérature historique et géographique est riche en ce sens. Mis à part les éléments naturels qui représentent de réels facteurs plutôt logiques mais non incontournables de l'inégal développement régional en Tunisie et ailleurs, d'autres facteurs sont à considérer. Il s'agit des choix de développement économique et social, de la politique des Etats. Ainsi la colonisation française a-t-elle inauguré en Tunisie ce phénomène en établissant la division du pays en zones littorales portuaires exportatrices, munies de toutes les infrastructures et équipements, et dans lesquelles se sont installées les communautés européennes, et des zones intérieures pourvoyeuses de produits agricoles et de matières premières.

Avec l'indépendance, la littoralisation du développement s'est poursuivie avec néanmoins un essai de renversement spatial des choix des bases de développement socioéconomique en tirant ces derniers vers l'intérieur avec la création de l'industrie de l'alpha de Kasserine et celle du sucre de Béja, ce au cours de la décennie des années 1960 sous le modèle de développement socialisant de Ben Salah. Après l'avortement de cette expérience en 1969 et l'avènement du libéralisme économique de Nourira des années 1970, c'est de nouveau le retour vers l'inégal développement régional à outrance entre un littoral gorgé d'investissements et un intérieur qui s'est progressivement paupérisé malgré les encouragements à l'investissement institués en faveur des gouvernorats de l'intérieur et qui se sont avérés inefficaces. Avec la mondialisation imposée depuis le début des années 1990, les choix de l'État tunisien se sont fixés du côté de la « vitrine du pays » : Le Nord-Est et notamment Tunis, le littoral Est du Cap-Bon et le Sahel. Le reste du pays, autrement dit l'« arrière-pays », fut délaissé, « lâché », il est mis hors circuit dans le système économique national, il doit se suffire à lui-même, c'est le cas de Siliana dont tous les chiffres ont montré non seulement son retard mais son recul, ce qui est plus grave.

Cette situation de crise de sous-investissement que connaissent des villes de l'intérieur tunisien, comme Siliana par exemple, depuis au moins cinq décennies, a paupérisé la ville comme le reste des villes de l'intérieur du pays, la ville « privée » de l'entreprenariat, elle a ainsi bloqué son ambition à devenir capitale régionale ou centre urbain de niveau régional, et enfin elle l'a ouverte largement aux activités parallèles dans un fonctionnement illégal et anarchique. Tous ces ingrédients expliquent la ruée des couches sociales démunies du milieu rural des gouvernorats limitrophes et même, parfois, lointains : Sidi Bouzid, Kasserine, Kairouan, El-Kef et d'autres, vers une ville appauvrie et devenue par conséquent suffisamment accessible aux catégories sociales déshéritées.

Les villes sont certes ouvertes, et les flux migratoires entrants représentent en fait une richesse démographique, économique et culturelle pour ces villes, mais lorsque ces dernières ne sont pas préparées de point de vue urbain à ces flux et surtout à leur volume, comme c'est le cas

de Siliana et de ses quartiers périphériques, des problèmes vont se poser : la sous-intégration de ces quartiers d'exode à la ville, le déséquilibre du fonctionnement urbain entre un centre compact riche et une périphérie très lâche occupée surtout par les pauvres et dans laquelle l'urbanité est absente, la désolation et l'anarchie du paysage urbain, la ruralisation de l'espace urbain, l'étalement non maîtrisé, l'encombrement de couches socialement et économiquement pauvres, etc...

Ces déséquilibres sociaux et régionaux sont aujourd'hui deux des causes principales de la récente révolution de Tunisie. Aussi, la question de la politique sociale et économique du gouvernement qui émergera de ce mouvement est essentielle à étudier, et pour atténuer ces déséquilibres de la Tunisie, une politique de redistribution s'impose. Il importe donc d'apporter quelques éléments d'analyse sur la façon dont les hommes politiques, les sociologues, les géographes et les autres chercheurs en sciences humaines et sociales repensent le futur territoire tunisien, et de recenser les actions sociales « spatialisées » ou « territorialisées » qu'il faudrait mener.

Cette injustice spatiale entre les différentes régions de la Tunisie, mais aussi entre les différents espaces urbains, s'est vue fortement exacerbée durant le dernier quart du siècle. L'« arrière-pays » paupérisé, mal-desservi et sous-équipé n'a jamais suscité l'intérêt des acteurs privés mercantiles ni de ceux d'un secteur public tantôt insoucieux et tantôt complice (déclassement de sites protégés, révision des Plans d'Aménagement Urbain pour des objectifs invouables, etc.). La gestion du territoire fut ainsi placée sous tutelle privée, la notion d'équité territoriale, garante de la cohésion sociale à l'échelle nationale, ne fut plus respectée et la politique de décentralisation fut sans cesse reportée.

Voilà que la révolution de la dignité -faisant de la Tunisie un pays qui « s'éclate » au-delà de ses frontières- portée par les habitants de Sidi-Bouزيد, de Kasserine, de Thala, de Makthar et de bien d'autres villes isolées de cet « arrière-pays » dénigré, vient ruiner les ambitions cachées des grands projets de cette tutelle privée. Et voilà que les Tunisiens se « ré-approprient » enfin leur territoire ! Pourtant, aujourd'hui, les mouvements d'esprit libre naissant de la révolution semblent à leur tour ignorer les questions de gestion du territoire et de son aménagement. Mais, « la fracture territoriale qui a marginalisé l'arrière-pays tunisien concerne également la majeure partie des extensions périurbaines. Si certaines banlieues (dans le cas des grandes villes tunisiennes) ont vu se concentrer des investissements lourds en matière de commerce, d'industrie ou d'habitat, la plupart d'entre elles (et surtout celles des petites villes et villes moyennes de l'intérieur tunisien) ont été condamnées à une paupérisation qui s'aggravait régulièrement à mesure que les populations fuyant l'arrière-pays s'entassaient dans les seules banlieues où l'habitat leur était accessible ».

Dans la mesure où il s'agit d'une question très large, on se contentera, au cours de notre intervention, d'une proposition sur la façon de repenser les territoires périurbains de la ville de Siliana (et ses quartiers populaires périphériques) faisant l'exemple des villes intérieures de la Tunisie, tout en essayant une meilleure compréhension de la problématique du développement régional en Tunisie permettent de rechercher de nouvelles alternatives pour une meilleure équité économique et environnementale. Nous essayerons, donc, au cours de cette intervention de développer une question qui se pose en ce qui concerne le cas de Siliana, et qui est la suivante : « En quoi cette ville est-elle un « exemple » utile dans l'arrière-pays tunisien ? »

Lieux de bouleversements et d'antagonismes sociaux, politiques et culturels, par excellence, les espaces périurbains continuent d'être considérés comme un véritable laboratoire pour étudier les effets pervers de ces transmutations qui permettent de renouveler continuellement le discours sociologique, géographique, économique et politique autour de la façon selon laquelle il faut mener des études sur l'espace périurbain.

Processus et formes de l'extension urbaine de Sidi Bouzid-ville (Centre-ouest tunisien)

Le travail proposé s'insère dans la problématique générale du phénomène urbain dans les villes tunisiennes de taille moyenne. A partir de l'étude de l'exemple de la ville de Sidi Bouzid, dans les hautes steppes du centre-ouest tunisien (43.000 habitants en 2009), notre objectif est d'étudier le fait urbain en rapport avec l'assiette foncière, et en particulier les dysfonctionnements liés à l'absence de périmètres d'intervention foncière, à l'opacité du marché foncier urbain et aux particularités des régimes de propriétés foncières, aggravés par le site de la ville et sa topographie, qui imposent beaucoup de contraintes quant à la localisation des zones d'extension urbaine.

L'hypothèse principale du travail proposé est de voir dans quelle mesure, Lessouda, petite localité limitrophe de Sidi Bouzid ville, constitue-t-elle une zone préférentielle et originale de périurbanisation, à la lisière de la ville de Sidi Bouzid. En effet, et depuis la promotion de Sidi Bouzid ville au rang de chef-lieu de gouvernorat en 1974, la croissance urbaine s'est considérablement accélérée selon différentes formes, dans lesquelles les processus de croissance urbaine informels ou clandestins ont pris des proportions remarquables. Ces processus ont aggravé les problèmes fonciers, et pesé lourdement sur les choix d'aménagement futur de l'espace urbain, au moment où les réserves foncières de la ville, pouvant constituer le support de cette extension future, sont fort limitées.

Dans ce contexte, Lessouda, grâce à sa bonne accessibilité et sa situation au milieu d'un carrefour de voies de circulation, ainsi qu'à la disponibilité de terrains constructibles, est en train d'acquiescer les caractéristiques d'un espace périurbain de la ville de Sidi Bouzid, étroitement lié à celle-ci surtout par la fonction résidentielle, mais également à l'espace rural qui l'entoure, par le drainage des flux des migrants.

Le paysage composante de performance territoriale

Cas de la ville de Souassi

Ce travail traite les espaces extérieurs de la ville de Souassi en essayant de réconcilier entre les enjeux et les conflits d'usage et de voisinage de ces espaces en mutation. Cette ville ambitionne de trouver le meilleur compromis entre les aménagements des espaces extérieurs et les potentialités paysagères de la région. Parmi les problèmes majeurs contemporains de la planification urbaine c'est le manque d'analyse intégrée et systémique des zones émergentes.

En effet, les transformations des milieux constituent une source d'altération de la diversité et de la richesse du patrimoine naturel. En travaillant précisément dans une approche transversale, par le paysage, dans laquelle se rejoignent le matériel, le symbolique, le culturel et la durabilité des lieux que l'on peut mieux progresser dans l'analyse des milieux et de l'environnement.

La ville de Souassi est un site démonstratif, en effet cette recherche a démontré l'existence de sites naturels d'une grande valeur paysagère (qui peuvent être un centre d'intérêt pour l'aménagement d'un circuit éco touristique dans le cadre d'un tourisme vert), ainsi qu'une notoire richesse de la flore adaptée à un écosystème fragile. Les résultats de cette recherche ont mis en évidence notamment : la richesse de la zone aux niveaux des capacités patrimoniales de la flore et des ressources naturelles, la richesse des potentialités paysagères et la cohérence entre les potentialités patrimoniales et paysagères par la création d'un cadre de vie qui ambitionne une performance territoriale en extension.

L'ensemble constitue une approche d'investigation pour traiter dans une logique intégrée le paysage d'une ville émergente en rapport avec ces potentialités naturelles et socio-économiques.

Index des auteurs

Auteurs	Page
ALAMI Youssef, Université Abdelmalek Essaadi, Tanger, Maroc. Courriel : alamiyou@yahoo.fr	13
ALMI Saïd, urbaniste, Société française des urbanistes, Revue Urbanissimo. Courriel : almi.said@wanadoo.fr	21
AUBRY Christine, agronome, UMR Sadapt AgroParisTech. Courriel : christine.aubry@agroparistech.fr	18,19
AYARI Hamza, agrégé et doctorant en géographie, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis. UR : BiCADE, FLAH, Manouba. Courriel : ayari.hamza@yahoo.fr	11
AYOUB Mounir, architecte-urbaniste, doctorant EHESS, Agence Mounir Ayoub. Courriel : ayoubmounir@hotmail.com	4
BARCAT Anouck, paysagiste indépendante. Courriel : anouck@anouckbarcat.com	23
BECHIR Riadh, doctorant au Laboratoire d'économie et sociétés rurales, Institut des Régions Arides Médenine. Courriel : riadh113med@yahoo.fr	7
BEN LAARATH Awatef, doctorante, Université Paris 1 Sorbonne. Courriel : awatef509@hotmail.com	13
BOCCANFUSO Dorothee, professeure titulaire - Université de Sherbrooke. Courriel : dorothee.boccanfuso@usherbrooke.ca	8
BOUJLIDA Maha, doctorante en géographie, Université de Provence, Aix-Marseille 1. Courriel : mayaconsulting@yahoo.fr	26
BOUKRÂA Ridha, sociologue, professeur à l'Université de Tunis. Courriel : bokrarid@gnet.tn	10
BOURAOUI Douha, doctorante, Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (CANADA). Courriel : dhouhabg@yahoo.fr	12
CHATTI Jilani, paysagiste, enseignant à l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem. Courriel : chattijilani@yahoo.fr	24
DEROUICHE Belghith, doctorant, Institut français d'urbanisme. Courriel : belderarchi@yahoo.com	5
DHAOUADI Ahmed Karim, doctorant, UMR Sadapt AgroParisTech. Courriel : kdhaouadi@grignon.inra.fr	18
DHIFALLAH Saïd Miloud, Institut Supérieur des Etudes Technologiques, Djerba	7
DJERBI Ali, architecte, directeur de recherches à l'ENAU et directeur des études d'architecture et design à l'UTC. Courriel : am.djerbi@planet.tn	16
DRIBEK Abderraouf, doctorant, UMR AMURE - Centre de Droit et d'Economie de la Mer, Université de Bretagne Occidentale. Courriel : abderraouf.dribek@univ-brest.fr	17
GANNA Alia, directrice de recherche, CNRS, UMR 7533 LADYSS. Courriel : alia_gana@yahoo.fr	15,25
HAMDI Mohamed Tlili, maître-assistant, Université de Sfax, Institut Supérieur d'Administration des Affaires. Courriel : mtlili2001@yahoo.fr	9

HAMMAMI Saïda, paysagiste, docteur ISA-AgroParisTech. Courriel : saida.hammami@laposte.net	19
HOUOT Sabine, ULMR EGC-Sol	18
LOUKIL Besma, paysagiste, doctorante ISA-AgroParisTech. Courriel : loukilb2004@yahoo.fr	25
MEDDEB Nader, architecte ENAU, doctorant Université de Montréal. Courriel : archi_nad1@yahoo.fr	21
MIOSSEC Jean-Marie, géographe, professeur à l'Université Montpellier 3. Courriel : jean-marie.miossec@univ-montp3.fr	3
MRAIHI Rafea, maître-assistant, Institut supérieur du Transport et de la logistique de Sousse, Courriel : rafea_mraihi@yahoo.fr	6
NSIRI Hassen, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax. Courriel : hassen.nsiri@laposte.net	29
OMRI Ibtissem, docteur en économie, Université de Sfax. Courriel : ibtissemomri@yahoo.fr	9
OUNALLI Nadia, Institut des Régions Arides Médenine Tunisie. Courriel : nadiaounalli@yahoo.fr	7
REGAYA Yousra, doctorante, ISA de Chott Mariem Sousse. Courriel : regayayousra@gmail.com	30
ROMDHANI Anis, Centre Sectoriel de Formation en Métiers du Transport et Logistique de Borj Cedria. Courriel : istls_anis@yahoo.fr	6
SAÏDI Charaf, doctorant, Université Abdelmalek Essaadi, Tanger, Maroc. Courriel : chsaidi@yahoo.fr	13
SGHAIER Mongi, Institut des Régions Arides Médenine Tunisie	7
TORRE André, économiste, directeur de recherches à l'INRA (UMR SADAPT, Paris). Courriel : torre@agroparistech.fr	16
TOUMI Saloua, paysagiste, doctorante, Institut Supérieur Agronomique de Chott- Mariem (Tunisie) / AgroParisTech-ABIES (France). Courriel : toumisaloua@yahoo.fr	20
TURKI Yassine Sami, urbaniste, enseignant à l'Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment. Courriel : yassin75@yahoo.com	10
VAN HAMME Gilles, CNRS, UMR 7533 LADYSS	25
ZOUAGHI Chakib, agroéconomiste, doctorant, Université de Sherbrooke. Courriel : chakib.zouaghi@USherbrooke.ca	8
ZOUHAIER Khmais, doctorant, Université François-Rabelais de Tours (France) / Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (Tunisie). Courriel : zouhaier_khmais@yahoo.fr	27